

Situation de référence

1) Nombre d'évènements annuels estimés pour Chenove :

150 évènements (moyenne 2021 / 2022 issue du report du cahier d'astreinte de Chenove – hors évènements de télésurveillance du type : alarme sans levée de doute)

2) Nombre de procédures concernées :

Au 1^{er} janvier 2023, sur 335 procédures de l'hyperviseur (dont 237 bâtiments)

74 procédures identifiées (hors bâtiments de Chenôve 23 bâtiments télésurveillés + 27 bâtiments non-télésurveillés)

- 30 procédures avec une modification mineure : info à la commune
- 40 procédures avec une modification plus importante : qui fait quoi + diffusion
- 4 nouvelles procédures à créer

3) Horaire d'astreinte / services :

HNO :

- du lundi au vendredi de 17h30 à 08h30
- du lundi au vendredi pendant la pause méridienne de 12h à 13h30
- les week-ends et jours fériés

Prise d'astreinte (à la fois pour les agents techniques et cadres) :

- du lundi 8h30 de la semaine (S) au lundi de la semaine suivante (S+1) 8h30

Prise d'astreinte d'élus :

- du lundi de la semaine (S) au lundi de la semaine suivante (S+1)

4) Equipe d'astreinte de Chenove sur la base du volontariat :

Agents techniques d'astreinte : 6 personnes

Cadres d'astreintes (incluant le DST) : 5 personnes

5) Points d'entrée (numéros à préciser) :

Les astreintes quel, que soit leur niveau, disposent de numéros uniques

- Agents techniques d'astreinte :
- Cadre d'astreinte :
- Elu d'astreinte :